



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Juin 2013

Date de la convocation 19 juin 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Fontès
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, M.DIDELET Serge, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme MILAN André, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.MENELLA André M.RELVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.CERET Hugues à Mme BARRE Berthe, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard, M.OLLIER Pierre à M.LUGAGNE Jérôme, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean.</p>

Objet : Convention entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, l'Association Club VTT Roc Evasion et la Fédération Française de Cyclisme pour la labellisation du site VTT – FFC du Salagou – Année 2013.

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 27 Juin 2012 le conseil communautaire a approuvé un projet de convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois, l'Association Club VTT Roc Evasion et la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour la labellisation du site VTT – FFC du Salagou.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20130627-2013-06-26-08-DE Date de télétransmission : 02/07/2013 Date de réception préfecture : 02/07/2013</p>

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour l'année 2013, selon les conditions suivantes :

Ce site VTT comprend 15 circuits, dont 12 sur le Clermontais et 3 sur le Lodévois.

Le label associé à cette convention permettra :

- Une communication officielle sur tous les guides de la FFC,
- Une signalisation officielle sur le terrain et un balisage clair et précis,
- De canaliser les pratiquants sur des circuits sécurisés et entretenus grâce aux conventions de passage établies avec les propriétaires des terrains traversés,
- La pratique d'itinéraires sûrs et régulièrement entretenus
- Un accueil de qualité (point d'accueil, station de lavage matérialisée et aménagée,...)

La mise en valeur du site VTT du Salagou au travers du Label « Site V.T.T.- F.F.C du Salagou » assure une promotion du territoire, à la fois environnementale et économique. La pratique du VTT est une activité sportive et familiale très développée sur le Clermontais, et les circuits actuels sont très fréquentés.

Au titre de cette convention, la Communauté s'engage à s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de 500 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, l'Association Club VTT Roc Evasion et la Fédération Française de Cyclisme, telle que présentée et jointe en pièces annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.